



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 18/08122022

OBJET : AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE POUR DES CONSEILS AUX PARTICULIERS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Présents :	24
Procurations :	07
Votants :	31
Abstentions :	0

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-sept heures et vingt-huit minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe).

Les Conseillers Municipaux : M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. ELLIN Fabrice, Mme VERMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio.

Absents représentés :

- M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), *procuration* à Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), *procuration* à M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint)
- Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe)
- M. FELICITE Roland (Conseiller), *procuration* à M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming (Conseiller)
- Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), *procuration* à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller), *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)

Absents :

- M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint)
- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- Mme DOMPY Brigitte (Conseillère)
- Mme BARBIN Suzelle (Conseillère)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

AFFAIRE N° 18/08122022**AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR
CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE POUR DES CONSEILS
AUX PARTICULIERS AU TITRE DE L'ANNEE 2023***Direction Aménagement et Développement / Service Urbanisme***Le Maire expose :**

Par délibération n° 15 du 3 Juin 1989, le Conseil Municipal a donné son accord pour la mise en place par l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (A.D.I.L.) d'une mission d'information et de conseil en matière de logement et d'habitat auprès des habitants de la Commune.

Cette mission d'accompagnement est encadrée par une convention qui fixe les modalités d'intervention de l'Agence dans la Commune pour l'année 2023.

Pour l'exécution de cette mission, l'A.D.I.L. mettra à la disposition de la Commune l'un de ses Conseillers-Juristes qui consacrera l'équivalent de 22 demi-journées de travail, sous forme de permanences régulières en Mairie.

Une participation forfaitaire d'un montant de 2 959,00 € sera versée par la Commune, au titre d'une contribution générale à l'activité de l'A.D.I. L, à laquelle se rajoutera le montant de sa cotisation pour 2023 (127,50 €), soit un montant total de 3 086,50 €.

Cette participation sera versée trimestriellement à l'A.D.I.L. sur production d'un mémoire établi en double exemplaire.

La convention sera conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de mission d'accompagnement pour le conseil auprès des particuliers à intervenir entre la Commune de Saint-Leu et l'ADIL pour l'année 2023 ci- annexée ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire et notamment ladite convention.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve la convention de mission d'accompagnement pour le conseil auprès des particuliers à intervenir entre la Commune de Saint-Leu et l'ADIL pour l'année 2023 ci- annexée ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire et notamment ladite convention.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 15 DEC. 2022
Le Président de séance,**


Bruno DOMEN